

Adresse de la société populaire de Châteaumeillant qui annonce à la Convention la destruction du fanatisme et l'envoi des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Châteaumeillant qui annonce à la Convention la destruction du fanatisme et l'envoi des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 169-170;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35797_t2_0169_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

d'apôtre de la sottise à celui d'apôtre de la raison, barbotent dans la fange où nous les avons plongés. La vérité écrase le fanatisme, les figures hideuses et grotesques des ci-devant saints ont été livrées aux flammes, et cette idole, jadis miraculeuse sous la protection de laquelle l'hypocrite et farouche Louis XI avoit mis ce qu'il appeloit son royaume, cette idole fameuse que les Anglois et les Huguenots n'avoient pu altérer ni par le fer, ni par le feu, n'a pu soutenir l'épreuve du bûcher patriotique. Sans efforts, sans convulsion, ou plutôt avec la plus grande joie, la plus parfaite tranquillité, tous les citoyens de cette commune ont secoué le joug de ces viles superstitions qui ont si longtemps abruti l'univers. Nos deux églises principales ont aussitôt servi de casernes à nos frères du département de l'Oise, St-Nicolas et St-Joseph ont eu la complaisance de n'y trouver rien à redire.

Ils n'avaient point de lits à offrir à nos défenseurs, Citoyens représentants, il vous suffira de savoir qu'en un instant le peuple libre de Boulogne a fourni plus de lits qu'il n'en falloit pour trois mille hommes qu'on n'attendoit pas sitôt.

C'est à la Société populaire que la déesse de la Liberté est spécialement honorée. Nos tribunes sont continuellement remplies. Dans notre sein se rendent tous les membres des autorités constituées, entre lesquelles, il règne une union touchante et une correspondance toujours active. Là chacun est tenu de rendre un compte sévère de ses opérations. Là s'entretient la vigueur et le patriotisme. Là s'enflamme le génie révolutionnaire. Des hommes choisis s'élancent du sein de la Société pour aller dans nos campagnes exercer l'apostolat de la raison, répartir les lumières, arracher les torches du fanatisme, surveiller l'intrigue qui séduit l'ignorance. Des prêtres viennent en foule abjurer les chimères avec lesquelles, ils ont attristé notre enfance. La Société a équipé un cavalier à ses frais. C'est un prêtre qui s'est présenté. Il a produit ses titres patriotiques, il a reçu le baiser fraternel, il a été jugé digne de marcher contre nos exécrationnels ennemis.

Nous ne vous parlerions point des dons volontaires qui ont été faits en habits, chemises, bas, souliers, équipement de toute espèce, si la France entière n'avoit retenti des justes reproches adressés à la ville de Boulogne. Il faut que la République apprenne que tout est changé dans notre commune. Vous jugerez de ces dons par les tableaux que nous joignons ici. Quand il s'agit de nos frères, nos ressources deviennent intarissables. Femmes, enfants, tous paient leur tribut. Tous les ouvriers dans la commune ne sont employés que pour nos défenseurs. Une commission d'habillement déploie le zèle le plus actif pour répondre aux demandes que nos armées peuvent nous faire chaque jour sans crainte d'essuyer ni refus, ni retard.

Dites donc à la République, Citoyens Représentants, que Boulogne n'est plus la sentine impure par où sortoient et rentroient les immondices aristocratiques; qu'un citoyen de Boulogne peut sans rougir paroître devant vous. Abolissez même le nom de Boulogne; faites droit à la demande qu'André Dumont, votre Collègue, que la Société populaire, compte au rang de ses membres et qu'elle peut appeler son régénérateur, vous a faite d'après le vœu de tous les

habitants de la Commune, de changer le nom de Boulogne en celui de *Port de l'Union*. Soyez sûrs que nulle part la déesse de la Liberté ne recevra un culte et des hommages plus purs et qu'on n'y entendra désormais d'autres cris que ceux de Vive la République! Vive la Sainte Montagne! Vivent les Sauveurs de la Patrie! ».

J.J. BARETS (*présid.*), DHOÛERS (*secrét.*),
A.M. CARMIER (*secrét.*), VINCENT (*secrét.*).

21

Faure, représentant du peuple à Bitche, écrit à la Convention pour lui annoncer la fête qui a eu lieu dans cette forteresse à l'occasion de la prise de Toulon et des victoires du Rhin (1).
Insertion au bulletin (2).

[Bitche, 12 niv. II] (3)

« Le canon de la réjouissance, citoyens collègues, vient de se faire entendre à Bitche où celui de l'alarme avoit tout récemment retenti. Les victoires de la défunte Toulon et celles de la Moselle et du Rhin viennent d'y être en même tems célébrées. La fête de la dernière décade sera ici à jamais mémorable. Tout y prit part depuis l'enfant sorti du berceau jusques au vieillard respectable. Pendant le cortège la jeunesse s'égosilloit par les cris de Vive la République à la fin de chaque couplet des chansons patriotiques. Plusieurs discours furent prononcés et produisirent cet effet qu'à la descente du fort les confessionnaux furent amenés et brûlés au milieu d'un cercle formé par tous les habitants de Bitche et aux cris mille fois répétés de vive la Montagne, vive la Convention, vive la République une et indivisible, un banquet frugal et bien fraternel, suivi d'un bal embelli par les citoyennes de Bitche, termina la fête.

Partout, citoyens collègues, le peuple est bon, partout il est mur pour la révolution. Les tyrans fuient, les aristocrates expirent; abattre les intriguants, punir les fripons, doivent être les mots d'ordre et de ralliement des bons républicains. »

FAURE.

22

La Société populaire de Châteaumeillant annonce à la Convention la destruction du fanatisme dans ses contrées, et l'envoi, pour les défenseurs de la République, de la somme de 580 livres 5 sous en assignats, 48 livres en or, 366 livres en argent, 21 marcs 7 onces d'argenterie, 2 onces et demie de galons d'or brûlé (4).

Mention honorable, et insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXIX, 112. Mention ou extraits dans *J. Fr.*, n° 474; *J. Paris*, p. 1521; *Mess. Soir*, n° 512.

(2) *B^{ia}*, 21 niv.

(3) C 287, pl. 861, p. 4. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 29.

(4) P.V., XXIX, 114.

(5) *B^{ia}*, 21 niv.

[Châteaumeillant, 27 frim. II] (1)

« Législateurs.

Les mesures vigoureuses que vous avez prises depuis le trente un mai ont partout mis le peuple à la hauteur de la révolution et fait rentrer les malveillants de toute espèce dans le néant, nous vous apprenons avec plaisir qu'ici le fanatisme, ce monstre hideux, le fléau du genre humain est à l'agonie : nos prêtres ont jeté au feu leurs lettres de prêtrise, six d'entre eux, les citoyens Estève, Pelez, Abbelan, Roüet, Vallet et Yel, ont abdiqué leurs états et le premier offre la réduction de sa pension de neuf cent livres à six cents, le seul revenu qu'il croit nécessaire à la subsistance d'un sans-culotte, époux et bientôt père.

Voilà, braves Montagnards l'effet de votre puissante énergie, continuez à terrasser tous les capelistes et les gerondistes (*sic*) qui souillent encore le sol de la liberté, qu'un rocher se détache encore, s'il le faut du sommet de la Montagne et écrase pour jamais le reste des reptiles du Marais, et vous aurez encore une fois bien mérité de la patrie !

Législateurs ! le clergé envahissoit autrefois la fortune des citoyens sous de ridicules promesses qu'il n'étoit pas en son pouvoir de donner. Aujourd'hui que nous sommes régénérés, nous portons nos offrandes sur l'autel de la patrie pour être dédiés à la liberté que nous divinisons. Agréez, législateurs, une somme de 580 l. 5 s en assignats, 48 l. en or, 366 l. en argent monnoyé, 21 marc 7 onces et demi d'argenterie, 2 onces et demi (de) galons d'or brûlé, deux paires d'épaulettes en or, une paire de souliers, 4 chemises et 3 cols que nous destinons pour les frais de la guerre. Puissent-ils servir à payer la tête du dernier des tyrans.

Peu fortunés, nous ne pouvons faire marcher nos dons d'un pas égal avec notre amour pour la patrie, mais sans cesse occupés de ses besoins, nous avons conçu le projet d'échanger l'argenterie de nos cantons pour des assignats. La réunion prochaine de ce métal corrupteur au creuset de l'égalité vous prouvera que nos concitoyens sont dignes de se dire enfants de la patrie. Que toute la république nous imite, et bientôt vous pourrez forger la massue avec laquelle on cherche vainement à écraser la liberté, mais qui dirigée vers les despotes coalisés, anéantira jusqu'au dernier de ces tyrans ! »

JOURIER (?), CHENCAR, LEPROUX, PERROT, GOUTASSON, LOCHE [et 54 signatures].

P.S. Ci-joint le procès-verbal d'envoi (2) :

VALLE (*commissaire*), FROVIERS (*présid.*), S. MOREAU (*secrét.*).

23

Le procureur de la commune de Marville, district de Montmédy, annonce à la Convention l'envoi de toute l'argenterie de l'église de cette commune, et la remise des arrérages d'une rente de 1,020 liv., due au citoyen Dégremont, ci-devant maire de cette commune (3).

Mention honorable (4).

(1) (2) C 288, pl. 873, p. 11. Etat joint du 24 frim. II (p. 12).

(3) P.V., XXIX, 114.

(4) Bⁱⁿ, 21 niv.

24

Le deuxième bataillon de la première réquisition de Nantes offre à la Convention sa paie d'un jour, montant à la somme de 418 liv., pour les frais de la guerre (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[S.l.n.d.] (3)

« Représentants du Peuple.

Sacrifier son sang à la Patrie est le devoir de tout Républicain, mais faire trembler les tyrans par le concert des citoyens et des soldats, est un devoir non moins essentiel pour nos cœurs.

D'après ces principes, Représentants, le 2^e Bⁱⁿ de la 1^{re} réquisition de Nantes vous offre pour les frais de la guerre sa paie d'un jour. Acceptez cette somme, Représentants, et ne croyez point que ce soit un sacrifice : jamais non plus nous ne mettrons en balance l'intérêt national et le nôtre ! Tremblent les despotes, tremblent leurs satellites de voir l'accord qui existe dans la France. Représentants nous ne sommes que des soldats de trois mois, mais pour combattre des scélérats, il nous suffit d'être hommes.

Parlez, Représentants ! la patrie a-t-elle besoin de secours ? notre bien est le sien. Pour nos bras, nous n'aspirons qu'au moment où nous en ferons usage et nous terminerons notre adresse en nous unissant à nos frères de Paris qui ne vous demandoient en partant que du fer et du pain. »

M. DERNAY jeune (*quartier maître*), L.J. AUBINET (*command.*), GORGERAT (*cap.*), BRISSON (*serg.*), BIGOT (*adj. sous off.*), DELPECH (*fusilier*), BOSCHERON (*instructeur*), RONDEVILLE (*serg.*), FOURNY (*cap.*), CORNUT (*serg.*), BRELET (*serg.*), VERDONNET (*lieut.*), HENRY (?), F. BRIÈRE (*fusilier*), DEXCHATENY (?), P. LIBAUS (*lieut.*), F. HULLIN (*fourrier*), ARCHAMBAUD (*caporal*), BARAGEAUD, BRANGER, LINTOT DES SURVIS fils (*serg.-major*), FONTAINEAU (*caporal*), MORICE (*caporal*), FERRONNIER (*caporal - fourrier*), COUTEAUX (*caporal*), THIBAUT (*serg.-major*), LIRET (*serg.*), F. ROYEN (*cap.*).

25

Jean-Bon Saint-André, représentant du peuple, envoie de Brest 50 livres en assignats, offert par le citoyen Serel, et 6 livres en argent, offert par le jeune Lacroix (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Brest, 14 niv. II. Au présid^t de la Conv.] (6)

« Je t'adresse ci-joint, Citoyen Président, 50 l. en deux assignats dont le citoyen P^{re} Serel de Paimpol fait don à la République pour servir aux exploitations des mines pour lesquelles ce citoyen présente un projet ci-inclus.

(1) P.V., XXIX, 114 et 343.

(2) Rien au Bⁱⁿ.

(3) C 288, pl. 873, p. 21.

(4) P.V., XXIX, 114.

(5) Rien au Bⁱⁿ, ni dans AULARD.

(6) C 288, pl. 873, p. 19, 20. Note : « Avec 50 l. en deux assignats de 25 l. et 6 l. en numéraire données par le c^{te} Lacroix jeune ».